

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 49 (2002)

Heft: 2

Artikel: Un homme au service de la communauté

Autor: Mathey, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PIERRE BLANDENIER SE RETIRE APRÈS 37 ANS

Un homme au service de la communauté

Pierre Blandenier a toujours été un homme discret. Plus diplomate que communicateur, d'une fidélité et d'une loyauté à toute épreuve. Un homme riche, presque «secret» qui se situe plus dans l'être que dans le paraître. Il nous livre quelques réflexions en toute simplicité.

RENÉ MATHEY

Pierre Blandenier est né il y a 62 ans. Parcours presque classique avec à la clé l'école de commerce de La Chaux-de-Fonds, suivi de deux ans à l'école des Douanes de Liestal. Il a effectué ensuite un service en civil dans la région de Riehen et de Bâle.

Revenu au «pays», il est entré à l'Etat de Neuchâtel, presque par hasard dit-il. Le fait est qu'à cette époque le marché de l'emploi était très ouvert. Il y avait pénurie de personnel. Il a donc été engagé à l'Office vétérinaire cantonal pour deux ans et une place s'est ouverte à la Protection civile en 1963. Pierre avait vingt-trois ans et l'on nageait en plein mystère puisque la Loi fédérale a été créée en 1962 pour entrer en vigueur en janvier 1963. «A ce moment, la Protection civile comptait deux personnes, André Laubscher (créateur du Service en 1956) et moi.» En vérité, les débuts furent passionnants. Il s'agissait de mettre en place la Protection civile dans les communes, ce qui, parfois, relevait de l'exploit. «Il fallait plus avoir le sens de la diplomatie que celui des dossiers», poursuit Pierre Blandenier. Pendant vingt-cinq ans, Pierre a été adjoint du Service. Ils ont eu la chance, dit-il, de vivre et de mettre en place la réforme 1971 (eh oui, déjà!), la fameuse PGPC, les plans d'attribution. «Longue période, mais intéressante, parce qu'il y avait une certaine stabilité. Des changements bien sûr, mais pas de virages à 180°. La notion du temps n'avait pas la même signification, même si l'heure comptait déjà soixante minutes...»

C'est en 1988 que Pierre Blandenier a repris le service. «Dès cette date, on sentait une certaine agitation, une accélération, puisque l'on discutait déjà de la Protection civile 95.» A partir de ce moment, la loi cantonale a dû être modifiée et la première régionalisation a vu le jour. Il faut préciser qu'à ce moment, il y avait 65 organisations de Protection civile pour 65 communes et avec la Réforme 95 il n'en restait plus que 23 après pas mal de négociations avec les représentants des Communes. «Pourquoi s'arrêter en si bon chemin,

relève Pierre Blandenier, puisque dès 1995 on parlait déjà de la suivante!»

Une bonne idée, mais...

Pour Pierre Blandenier, l'idée de PCi XXI paraît être une bonne piste, puisque le concept de Protection de la population devrait permettre (un jour) de réunir plusieurs services sous un même toit. Au niveau du canton de Neuchâtel, ce concept n'a pas vraiment surpris. L'organisation catastrophe (ORCAN) existait depuis bien des années. «Alors, on pouvait considérer que cette idée était plus une régularisation de la situation qu'une révolution», conclut Pierre Blandenier. Il reste pourtant un doute au niveau de la Protection civile et de son implantation dans le canton. Il semble que l'on s'achemine vers une régionalisation encore plus poussée, en calquant, par exemple, les régions PCi sur les Centres de secours (ou de renforts) des sapeurs-pompiers.

Pour Pierre Blandenier, l'idée de la Protection de la population est valable, pour autant qu'il y ait une ligne de conduite au niveau fédéral. Si l'on veut une protection *helvético-compatible*, notamment au niveau de l'entraide intercantonale, chacun devrait disposer de la même instruction. Ce qui ne devrait

pas remettre en cause un renforcement de l'autorité cantonale.

«La grande difficulté se situe au niveau des législations. Seules l'Armée et la Protection civile dépendent d'une loi fédérale. Tous les autres sont régis par des lois cantonales, d'où des différences «culturelles» non négligeables», précise Pierre Blandenier. Le problème de la collaboration paraît parfaitement réglé sur le papier, par contre, la réalité pourrait révéler des difficultés, par exemple dans le cadre d'une intervention importante.

Souvenirs, souvenirs...

Pour Pierre Blandenier, il n'y a pas de véritables mauvais souvenirs. Tout au plus quelques regrets en constatant le retard pris au niveau sanitaire. «Nous avons parfois manqué de moyens pour ce qui a trait à l'instruction et peut-être aussi de dynamisme.»

«Attendre vingt-cinq ans pour voir se réaliser un centre d'instruction à Couvet, est à classer incontestablement dans les bons souvenirs. Lors même qu'il a fallu se «séparer» des excellentes collaborations développées avec le canton de Fribourg à Sugiez. Une page se tourne, mais la retraite n'est pas une fin en soi; c'est le début d'une autre vie dans un autre rythme.» □



Pierre Blandenier se retire après 37 ans.